



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 10 mars 2015 à 20 h 25, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

R1503-342

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 25 par le maire Jonathan Lapierre.

R1503-343

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Appui à la société canadienne du cancer – Avril *Mois de la jonquille*
 - 7.1.2 Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2015 – Transmission au directeur général des élections du Québec
 - 7.2 Ressources humaines
 - 7.2.1 Renouvellement des assurances collectives – SSQ Groupe financier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

7.3 Loisir, culture et vie communautaire

7.3.1 Vente d'immeuble municipal – Bureau du loisir, de la culture et de la vie communautaire – Village de L'Étang-du-Nord

7.4 Réglementation municipale

7.4.1 Adoption du Règlement n° 2015-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2015

8. Affaires diverses :

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1503-344

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2015

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 10 février dernier.

Sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

R1503-345

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire invite toute la population à participer aux séances d'information sur l'avenir des arénas aux Îles-de-la-Madeleine. Trois séances sont prévues, soit le 17 mars à Grande-Entrée, le 18 mars à L'Île-du-Havre-Aubert et le 19 mars à Cap-aux-Meules.

R1503-346

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 29 janvier au 26 février 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 418 946,42 \$.

N1503-347

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

N° de résolution
ou annotation

connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1503-348

Appui à la société canadienne du cancer – Avril Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de décréter le mois d'avril *Mois de la jonquille*;

que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

N° de résolution
ou annotation

R1503-349

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2014 – Transmission au directeur général des élections du Québec

En vertu des dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le trésorier procède au dépôt, devant le conseil de la municipalité, d'un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil prenne acte du dépôt du rapport d'activités par le trésorier pour l'année 2014 ;

que ce rapport soit transmis tel que déposé au directeur général des élections du Québec.

RESSOURCES HUMAINES

R1503-350

Renouvellement des assurances collectives – SSQ Groupe financier

CONSIDÉRANT le contrat d'assurance collective en vigueur conclu par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au bénéfice des élus et des employés de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est membre du regroupement Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord et est assurée auprès de SSQ Groupe financier;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Mallette actuaires, daté du mois de février 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévues pour le 1^{er} avril 2015, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable faite par le consultant ainsi que par le comité de gestion formé de représentants des municipalités et organismes membres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine confirme son accord et accepte les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de SSQ Groupe financier, à compter du 1^{er} avril 2015, le tout pour une période consécutive de 12 mois.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1503-351

Vente d'immeuble municipal – Bureau du loisir, de la culture et de la vie communautaire – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé, en septembre et novembre 2014, des appels d'offres pour la vente de l'immeuble abritant les bureaux du Service loisir, culture et vie communautaire ainsi que la bibliothèque municipale du village de L'Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT QU' aucune offre d'achat n'a été déposée lors de ces deux appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2015, M.M. Jean-François Vigneau et Rock Boudreau ont soumis une proposition d'achat conjointe au prix de 84 777 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le prix offert est nettement inférieur à l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le conseil de procéder au déménagement de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la vente de l'immeuble municipal situé au 1589, chemin de l'Étang-du-Nord, identifié comme étant le lot 3 394 711 du cadastre du Québec, au prix de 84 777 \$ plus les taxes applicables, en faveur de M.M. Jean-François Vigneau et Rock Boudreau, le tout conformément à l'entente convenue entre les futurs acheteurs et la Municipalité.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1503-352

Adoption du Règlement n° 2015-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2015

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 10 février 2015 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le présent règlement portant le numéro 2015-02, lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2015 comme suit, à savoir :

PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

1.1 TAXES SUR LA VALEUR FONCIERE

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation ¹	Taxe sur les immeubles non résidentiels
Tous les secteurs	0,7247	0,0239

¹

Générale	0,5964
Service de police	0,0999
Amélioration réseau routier	0,0284
Total taxes sur la valeur foncière :	0,7247

1.2 TAXES SPÉCIALES POUR LES SERVICES DE LA DETTE

1.2.1 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert

Pour l'année 2015, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – L'Île-du-Havre-Aubert				
Aqueduc		Égouts		Autres - Fonctionnement
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	
	70,00 \$	0,0048	168,00 \$	



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

N° de résolution
ou annotation

1.2.2 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de L'Étang-du-Nord

Pour l'année 2015, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de L'Étang-du-Nord, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – L'Étang-du-Nord				
Aqueduc		Égouts		
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	Frontage/mètre
	40,00 \$	0,0099	120,00 \$	0,9581 \$

1.2.3 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de Cap-aux-Meules

Pour l'année 2015, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de Cap-aux-Meules, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – Cap-aux-Meules				
Aqueduc		Égouts		Autres dettes
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	
0,0590		0,0063		0,0044 \$

1.2.4 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de Fatima

Pour l'année 2015, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de Fatima, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette - Fatima						
	Aqueduc		Égouts			
Secteur	Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	Frontage / mètre	Branche-ment
Fatima	0,0017	90,00 \$	0,0129	137,50 \$		
Grand-Ruisseau				225,00 \$	1,0868 \$	
Les Caps				150,00 \$	1,0874 \$	



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

N° de résolution
ou annotation

1.2.5 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons

Pour l'année 2015, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – Havre-aux-Maisons				
Aqueduc		Égouts		
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	Frontage /mètre
0,0234	15,00 \$	0,0246	165,00 \$	0,9428 \$

1.2.6 Taxes visant le territoire de l'ancienne municipalité de Grande-Entrée

Pour l'année 2015, les taxes spéciales exigibles pour les immeubles imposables sur le territoire de l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons, afin de pourvoir au remboursement des règlements d'emprunt en vigueur, sont celles fixées en vertu du tableau ci-dessous et afférentes au service de la dette pour les catégories d'immeubles concernés.

Taxes de secteur – Service de la dette – Grande-Entrée				
Aqueduc		Égouts		
Évaluation	Unité	Évaluation	Unité	Frontage /mètre
0,0619	70,00 \$			

1.2.7 Autres compensations sectorielles pour services de la dette

Secteur	Description	Unité	Frontage /mètre
Immeubles situés en bordure du chemin Cap-Chat (L'Étang-du-Nord) (Réf. : règlement n° 2009-05)	Pavage	85 \$	1,11 \$
Immeubles situés en bordure des chemins Forest et Lapierre (L'Étang-du-Nord) (Réf. : règlement n° 2009-05)	Pavage	251 \$	1,47 \$
Immeubles situés en bordure du chemin de la Pointe-des-Canots (Réf. : règlement n° 2010-19)	Prolongement aqueduc	1043 \$	

1.3 TARIFICATION POUR FONCTIONNEMENT – AQUEDUC ET ÉGOUT

1.3.1 Aqueduc et égouts

Pour l'année 2015, la valeur d'une unité, telle que déterminée par les règlements numéros 2002-13 (service d'aqueduc) et 2002-14 (service d'égout), est fixée comme suit :



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

N° de résolution
ou annotation

Secteur	Service d'aqueduc			Service d'égouts		
	Fonctionnement			Fonctionnement		
	Unité - 1 ^{er} et 2 ^e logement	Unité - 3 ^e logement et plus	Taxe au compteur par m ³	Unité 1 ^{er} et 2 ^e logement	Unité 3 ^e logement et plus	Rejets industriels
Tous les secteurs	155 \$	116,25 \$	0,59 \$	190 \$	142,50 \$	8 \$ / m ³

Secteur	Service d'aqueduc	Service d'égouts
	Fonctionnement	Fonctionnement
	Service saisonnier aqueduc	Service saisonnier égout
Tous les secteurs	50 % du coût de base pour le 1 ^{er} et 2 ^e unité de logement	50 % du coût de base pour le 1 ^{er} et 2 ^e unité de logement

PARTIE 2 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

2.1 AUTRES TARIFICATIONS

Catégorie	Type	Coût
Licence de chien	Par chien	25,00 \$ / année
		7,50 \$ / 3 mois
	Maximum chenil	375,00 \$ / année
Main-d'œuvre pour travaux municipaux facturés	de l'heure	Selon les taux en vigueur aux conventions de travail plus 35 % pour avantages sociaux et frais d'administration.
Utilisation de borne-fontaine	Par événement	56,00 \$

Permis de construction	Coût
Résidentiel	100,00 \$/unité de logement
Commercial, industriel, institutionnel et récréatif	200,00 \$
Bâtiment agricole	100,00 \$
Bâtiment secondaire	50,00 \$
Permis de modification, rénovation, déménagement, démolition	
Résidentiel	50,00 \$
Commercial, industriel et institutionnel	100,00 \$
Bâtiment agricole	50,00 \$
Bâtiment secondaire	25,00 \$
Permis de lotissement	
Par lot	25,00 \$
Tout certificat d'occupation ou d'autorisation	
Certificat	25,00 \$



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

N° de résolution
ou annotation

2.2 FRAIS DE BASE POUR RACCORDEMENT – BRANCHEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Frais de base	Coût
Frais de base pour nouveau branchement aqueduc (tuyau de ¾ po)	928 \$
Frais de base pour nouveau branchement aqueduc (tuyau de 1 po)	979 \$
Frais de base pour nouveau branchement aqueduc (tuyau de 2 po)	1734 \$
Frais de base pour nouveau branchement égouts	1199 \$
Frais complémentaires de raccordement - aqueduc	82 \$
Frais complémentaires de raccordement - égouts	82 \$
Réfection du pavage lors de travaux de raccordement	122 \$ / m ²

PARTIE 3 VENTE DE PIÈCES OU AUTRES OBJETS

Le coût des matériaux d'aqueduc, d'égouts ou de voirie sont fixés en fonction des frais réellement encourus plus une majoration de 25 % pour couvrir les frais administratifs.

PARTIE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

N1503-353

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

N1503-354

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont :

- ❖ Évaluation du bâtiment du bureau des loisirs – Relocalisation de la bibliothèque de L'Étang-du-Nord
- ❖ Rencontre sur les véhicules hors route – Exclusivité

R1503-355

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Léon Déraspe, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 49.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier